

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

du 7 juin 2001

Présidence : Monsieur Jean-Claude RUCHET, Président

La Municipalité est au complet.

Monsieur le Président souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue les représentants de la presse et le public présent.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames FIVAZ Marie-Antoinette, FLACTION Josette, PITTET Véronique, RESIN Eliane, VOGT Danièle et Messieurs ALLEYN Christian, ARMADA François, AYMONIER Raymond, BARAGAÑO Martin, CAVERZASIO Olivier, CHATELAIN Roland, DE COPPET Alexis, DURUZ Patrik, GABELLA Laurent, GASSER Claude, GEISER Denis, KELLER Paul, MORISETTI Alain, NICOLOFF Sacha, RAYMONDAZ Jean-Luc, TROYON Jean-François.

Excusés :

Mesdames FIVAZ Marie-Antoinette, VOGT Danièle et Messieurs ARMADA François, BARAGAÑO Martin, CAVERZASIO Olivier, CHATELAIN Roland, DURUZ Patrik, GABELLA Laurent, GASSER Claude, KELLER Paul, TROYON Jean-François.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 MAI 2001

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

En date du 15 mai, je recevais la lettre suivante de la Chancellerie d'Etat du Canton de Vaud :

Monsieur le Président,

Nous accusons réception, par ordre de Monsieur le Président du Conseil d'Etat, de votre lettre du 8 mai 2001 concernant le remplacement du directeur du Collège Léon-Michaud et vous informons que nous l'avons transmise au Département de la formation et de la jeunesse.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

* * * * *

Le 26 mai, je recevais le courrier suivant :

Au Président du Conseil communal

Concerne : casino

Monsieur le Président du Conseil,

Ayant appris que le projet d'implantation d'un casino à Yverdon-les-Bains allait revenir sur le devant de la scène prochainement, nous nous permettons de vous faire part de notre préoccupation à ce sujet.

S'il est indéniable qu'un casino engendre des gains pour ses investisseurs, il n'en va pas de même pour les citoyens qui l'accueillent sur leur territoire. La proximité d'un casino engendre en effet des problèmes sociaux étudiés statistiquement et connus. Donc des nuisances et des coûts sociaux finalement plus importants pour la commune d'implantation que les retombées fiscales ou autres, sans parler de l'impact nocif pour un certain nombre de personnes.

Nous pensons notamment aux joueurs dits pathologiques et à leur entourage qui sera immanquablement touché.

L'implantation d'un casino à Yverdon-les-Bains nous paraît tout à fait contre-indiquée et nous vous demandons d'agir dans toute la mesure où vous êtes impliqué, pour que ce projet ne voie pas le jour.

Veillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, nos salutations distinguées.

Et c'est signé par Monsieur Georges WUFFRAY ainsi que 9 autres co-signataires.

Le 13 mai, je recevais un courrier de Monsieur Marcel DESPLAND. Il s'agit d'une requête concernant le Stade municipal, dans le concept global de réaménagement du Stade avec également la création de vestiaires supplémentaires.

Ce dossier est à disposition des conseillers qui le souhaitent, sur mon bureau, à la fin de la séance. Une copie est transmise à la Municipalité.

Au point 8 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- une interpellation de Monsieur Bart WIND ;
- une question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET ;
- une question de Madame Gloria CAPT ;
- deux questions de Monsieur Dominique SARTORETTI.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Président :

Nous prenons acte de la Communication C/ 3. Monsieur le Syndic, avez-vous d'autres communications à nous transmettre ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Non, Monsieur le Président, il n'y a pas d'autres communications.

5. PREAVIS N° 10, CONCERNANT L'OCTROI A LA ROMANDE DES JEUX SA D'UN DROIT DE SUPERFICIE (DDP) A DETACHER DE LA PARCELLE COMMUNALE N° 1 ET LA MODIFICATION DU DROIT DE SUPERFICIE ACCORDE A LA SOCIETE CITE DES BAINS SA, EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN CASINO (MADAME GLORIA CAPT, MEMBRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIERES, RAPPOTRICE)

Madame Gloria CAPT :

Avant de lire les conclusions de mon rapport, j'aimerais faire une petite correction. J'ai oublié un membre de la Commission et je le prie de m'excuser : il s'agit de Monsieur Vassilis VENIZELOS qui était également présent et membre de la Commission.

Madame Gloria CAPT donne lecture des conclusions du rapport de sa commission.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER donne lecture de la fin de son rapport de minorité.

Monsieur le Président :

Le rapport de minorité ne demandant pas une discussion sur l'entrée en matière, mais proposant le refus des différents articles du préavis, nous allons continuer selon la procédure et en discuter à l'article 1.

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Au nom du groupe UDF, je demande la non-entrée en matière sur le préavis N° 10.

La Confédération n'a pas encore statué sur l'attribution d'une concession d'exploitation d'un Casino à Yverdon-les-Bains. Nous ne voyons donc pas la nécessité de nous prononcer aujourd'hui sur l'octroi d'un droit de superficie auquel la Romande des Jeux pourrait renoncer.

Bien que la Commune soit majoritaire, tant au Grand Hôtel qu'au Centre Thermal, ce Conseil n'a jamais eu à plancher sérieusement sur le sujet d'un Casino dans ce périmètre. Il ne nous paraît pas acceptable que ce soit uniquement au travers de la Commission immobilière que nous soyons consultés.

Les conséquences sociales ainsi que les débordements de délinquance associés au jeu devraient en priorité être étudiés. De plus, dans le préavis, les problèmes de parcage semblent résolus par la construction d'un parking souterrain. Aux dernières nouvelles, ce parking souterrain ne serait pas construit avant plusieurs années. Comment nous prononcer alors que des points d'une telle importance sont en suspens ?

Il nous semble donc indispensable pour que ce Conseil puisse prendre une décision en toute connaissance de cause, qu'une étude d'impact complète lui soit soumise, tant du point de vue des nuisances sonores, que de la circulation, du parcage et, bien entendu, des conséquences sociales.

La discussion est ouverte sur la proposition de non-entrée en matière :

Monsieur Jacques ROHRBACH :

Personnellement, je rejoins le point de vue de l'UDF en la circonstance. Je suis contre les maisons de jeux. Je trouve qu'au niveau social, nous avons vraiment des problèmes graves qui vont se poser. Ayant eu beaucoup d'expérience dans ce domaine en ayant travaillé dans des hôpitaux psychiatriques, je peux vous garantir que les problèmes sociaux vont se présenter de manière précise.

Monsieur Gérard JUNOD :

Toute personne sensible ne peut être que d'accord avec Monsieur le Conseiller ROMAILLER.

Malheureusement, il suffit d'être devant un kiosque le vendredi soir pour voir combien de gens sont déjà malades, selon les termes de Monsieur ROMAILLER. Il est absolument incroyable de voir les sommes qui se jouent chaque semaine à la loterie, au sport-toto, etc., sans oublier les tirages immédiats dans les restaurants.

Je pense que ces joueurs vont se reporter sur le Casino, au dépens des autres jeux. Je crois aussi que si le casino était à Montreux ou à Morges, ils iraient aussi y jouer. Donc à tout prendre, autant que notre commune en profite un peu.

Par contre, si je devais choisir entre un casino à Montreux ou dans notre ville, je choisirais Yverdon-les-Bains.

Si je devais choisir, comme emplacement, entre le Grand Hôtel des Bains et un autre lieu de notre ville, je choisirais un autre lieu !

Comme le disait un de mes collègues : « La Romande des Jeux à tout à gagner d'avoir un casino au Grand Hôtel des Bains ». La Ville d'Yverdon-les-Bains a également tout à gagner ! Par contre, le Grand Hôtel des Bains a tout à perdre de cette proximité !

La clientèle qui fréquente en général ces salles de jeux n'est pas compatible avec un hôtel 4 étoiles. Il faut être conscient de ce fait.

Le seul avantage à tirer pour le Grand Hôtel de Bains, c'est le parking.

Le choix est douloureux, mais je vous invite tout de même à voter l'entrée en matière sur ce préavis.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Tout d'abord, j'aimerais répondre à l'objection qui a été soulevée par Monsieur le Conseiller communal CHAPUIS en ce qui concerne la nécessité de statuer ce soir ou plus exactement, comme il l'affirme, sur le point qu'il n'y a pas de raison de statuer ce soir parce qu'il n'y aurait pas urgence.

Nous avons reçu tout récemment, le 30 mai 2001, une lettre de la Romande des Jeux qui nous indique, sous la rubrique « *Urgent et important – Projet de casino à Yverdon-les-Bains : dans le cadre du projet de casino, nous sommes priés de fournir à la Commission fédérale en matière de jeux, par votre entremise, les informations mentionnées ci-après : les comptes et rapport de gestion de la Ville et l'extrait du procès-verbal mentionnant l'acceptation par l'administration communale du droit de superficie.* » Elle ajoute que l'ensemble de ces dossiers doit être remis d'ici à fin juin 2001, dernier délai. C'est donc, dans la procédure qui devrait aboutir à l'implantation d'un casino, un délai qui doit être tenu pour respecter les conditions posées par la Commission fédérale qui statuera sur l'attribution des casinos, vraisemblablement cet automne. La condition posée est que la Ville remette, d'ici au 30 juin, le procès-verbal mentionnant l'acceptation par l'administration communale du droit de superficie. C'est donc dire toute l'importance qu'il y a à statuer ce soir.

Deuxièmement, j'aimerais répondre d'une manière générale aux objections soulevées par le rapport de minorité.

On peut bien évidemment comprendre les objections qui sont formulées, d'une manière générale, à l'encontre de l'implantation d'un casino. Toutefois, en démocratie, il s'agit de respecter la volonté populaire qui est celle du plus grand nombre. A cet égard, j'aimerais vous rappeler quelques chiffres. Ce sont les chiffres de la votation populaire du 7 mars 1993 sur la levée de l'interdiction des maisons de jeux en Suisse. Les trois districts du Nord vaudois ont, à cet égard, donné des majorités largement supérieures à la moyenne nationale qui était une acceptation de la levée de l'interdiction des maisons de jeux, à hauteur de 72,5 %. Le district de Grandson a quant à lui accepté à 73,9 %, celui d'Orbe à 72,2 % et le district d'Yverdon à 75,1 %.

La Municipalité, lorsqu'elle vous demande de statuer comme elle le suggère ce soir, se fonde sur une adhésion qu'elle considère comme très générale de la population puisque regroupant 75,1 %, soit les $\frac{3}{4}$ des votes exprimés. Cela se comprend si l'on sait que près de 150 millions de francs suisses sont dépensés chaque année uniquement par les Romands dans les casinos et les loteries de France. L'ouverture des casinos en Suisse devrait permettre de récupérer une partie de cette somme tout en ayant un meilleur accès aux joueurs excessifs, particulièrement au stade de la prévention qui est impossible à ce jour car il n'est pas possible de placer des

gardes-fous, si vous me permettez l'expression, à l'entrée des casinos voisins. Il est indispensable, si l'on veut pratiquer une certaine prévention, de la faire sur place. On ne peut pas, depuis la Suisse, aller la pratiquer en France. A cet égard, la prévention contre le jeu pathologique interviendra à la hauteur de 3 niveaux. Tout d'abord, la prévention interne, qui appartient aux exploitants de casinos. On peut évidemment se demander si les exploitants de casinos ont véritablement intérêt à empêcher un joueur pathologique de jouer. Je suis persuadé que tel est le cas, parce que le joueur pathologique, tout d'abord nuit à l'exploitation de l'établissement et, ensuite, par la force des choses, il n'est pas amené à jouer longtemps.

La prévention à terme est une prévention organisée à l'intérieur même du casino. Vous savez qu'un certain nombre de personnes peuvent se faire interdire d'entrée dans les casinos et que les casinos acceptent pratiquement sans aucune restriction les décisions qui sont prises à cet égard. Ensuite, il y a une prévention générale qui est menée dans la population en général. Cette prévention générale est organisée, non pas par les exploitants de casinos, mais par les services de la santé publique et par des centres qui sont organisés à l'extérieur des maisons de jeux et par des autorités en principe indépendantes comme les autorités administratives cantonales.

Le troisième volet est celui du traitement qui concerne directement la personne à l'encontre de laquelle toutes les mesures de prévention ont échoué et, à cet égard, les facultés de médecine des cantons de Genève et de Lausanne ont été mandatées pour présenter un programme de lutte contre le jeu pathologique.

Une autre objection faite dans le rapport de minorité tient aux nuisances, en d'autres termes au fait que le parking ne sera réalisé, tout cela bien évidemment pour autant que la Confédération désigne Yverdon-les-Bains comme étant une ville qui pourrait recevoir un casino, que dans une deuxième étape, ce qui est une décision tout à fait raisonnable. On ne peut pas imaginer tout avoir tout de suite. On ne peut pas imaginer que les institutions comme le Grand Hôtel, le Centre Thermal ou la Romande des Jeux se lancent dans la construction d'un parking dont le coût est tout de même élevé, puisqu'il s'agit d'un parking qui devrait au moins avoir 200 places. Chaque place souterraine coûte approximativement Fr. 30'000,--. Cela représente un investissement de 6 millions. Au niveau de l'investissement, ce sont aussi des frais considérables au niveau de l'exploitation. Il est tout à fait raisonnable, et je pense que personne ne pourrait reprocher aux autorités de prévoir la construction dans une deuxième étape, c'est-à-dire après s'être assurés que l'exploitation du casino est rentable.

Dans l'intervalle, le parking peut être assuré tout d'abord par la complémentarité qui existe entre le parking du Centre Thermal et celui destiné à la satisfaction de ceux qui viendraient jouer. L'essentiel des visiteurs d'un casino, ce sont des gens qui, en principe, jouent en soirée, c'est-à-dire à un moment où le Centre Thermal se vide de ses curistes ou des ses visiteurs. Il y a donc une complémentarité à cet égard.

Pour le surplus, le Canton, la Commune, lorsqu'il s'agira de délivrer un permis de construire, examineront toutes les conditions et s'assureront que toutes les conditions sont réunies du point de vue du trafic, de la circulation, des éventuelles nuisances, du bruit et d'autres nuisances que l'on pourrait invoquer.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité considère qu'elle doit, ce soir, vous soumettre le préavis qui vous est présenté. Tout d'abord, il y a urgence à ce que votre Conseil statue. Ensuite, il s'agit de respecter la volonté populaire et, enfin, toutes les mesures ont été prises pour que cette exploitation se déroule dans les meilleures conditions possible.

Plus personne ne demande la parole et il est passé au **vote sur la non-entrée en matière** : la non-entrée en matière est refusée à une évidente majorité.

Monsieur le Président donne lecture de l'article 1.

Monsieur le Président :

Monsieur le Conseiller ROMAILLER, après la discussion que nous avons eue sur l'entrée en matière, maintenez-vous la proposition contenue dans votre rapport de minorité, c'est-à-dire le refus des différents articles, ce que je devrais alors mettre en discussion ou puis-je directement ouvrir la discussion sur l'article 1, ensuite 2 et 3 tels que proposés par la Municipalité ?

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Je maintiens mon opposition.

Monsieur le Président :

Nous sommes donc en présence d'une proposition de refus de ces différents articles.

La discussion est ouverte sur cette proposition :

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Je voudrais répondre à Monsieur TREYVAUD concernant le parking. D'un côté, on nous fait miroiter des gains substantiels pour la Commune par ce casino et, d'un autre côté, on nous dit qu'il est raisonnable d'attendre pour ce parking d'être sûrs que ce casino va être rentable. Où est l'erreur ?

Ensuite, concernant le problème social, vous avez accepté d'entrer en matière, c'est bien, j'accepte, mais ce n'est pas bien pour moi, ou en tout cas pas pour mes convictions. Je crois que vous n'avez pas mesuré la portée d'un tel casino. En plus, on nous met à nouveau sous pression en nous disant que c'est urgent de prendre une décision.

Ce que nous demandions, en tout cas pour le groupe UDF, c'était de revoir le total, l'entier de cette affaire, parce que nous avons été consultés par la Commission des affaires immobilières et cela ne me paraît pas juste. Il y a des assistants sociaux, éducateurs et aumôniers de rue, pasteurs qui ont écrit une lettre à ce Conseil et je pense qu'il serait bien qu'ils soient intégrés dans une discussion globale concernant ce casino.

Il y a l'affaire du parcage, je regrette, on sait très bien qu'il y aura du bruit. Il y a le problème de la circulation. On peut parler de la circulation à l'avenue des Bains, on voit ce que cela donne.

Je crois vraiment que ce serait nécessaire qu'il y ait une discussion globale sur ce casino et non pas à travers la Commission des affaires immobilières. C'est pourquoi je me permets d'insister et que l'on refuse ce point 1 du préavis N° 10. Merci.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Nous n'allons pas revenir sur les considérations concernant le jeu pathologique. Je crois que chacun peut avoir ses convictions, je les respecte, tout comme vous, Monsieur le Conseiller ROMAILLER. Ce Conseil a voté.

Ne croyez pas que nous n'avons pas mesuré ce genre de situations auxquelles nous pourrions être confrontés, les unes et les autres, et surtout en tant que responsables d'une part de la Ville et, d'autre part, d'un établissement comme celui-ci.

Nous sommes entourés d'une société, la Romande des Jeux, pour ne pas la nommer, qui nous a tout de même donné quelques assurances. Elle a quand même 9 projets dans le collimateur à l'heure actuelle. Elle doit aussi prendre des dispositions parce que l'Etat fédéral lui aussi se préoccupe de la santé de ses concitoyens et concitoyennes, tout comme nous le faisons sur notre propre territoire.

A partir de ce moment-là, cette société a demandé à avoir certaines garanties concernant la prévalence sur le jeu pathologique en Suisse. Lors du dépôt de ces différents projets à la Confédération, toute une étude concernant cette possibilité de jeu pathologique a été fournie. Il en ressort que nous devons mettre en place certains dispositifs, Monsieur le Municipal TREYVAUD vous en a parlé. Ce n'est donc pas sans mesurer, comme vous le dites, la situation qui pourrait prévaloir dans certains cas, que nous proposons ce projet. Dans bien d'autres domaines nous avons des cas où une certaine pathologie existe. Je crois qu'à la limite de nos possibilités, nous avons fait confiance à la Romande des Jeux qui est notre partenaire privilégiée dans ce domaine-là.

Concernant le parking, il s'agit aujourd'hui de mesurer la situation, de voir quel est le succès probant de cette installation supplémentaire dans le périmètre du Grand Hôtel et du Centre Thermal. Ensuite, nous devons bien entendu disposer de certains moyens pour mettre en œuvre de tels dispositifs de parcage. A l'heure actuelle, nous étudions d'autres possibilités

transitoires, puisqu'il faudra absorber cette plus-value à certains moments. Nous avons également discuté des disponibilités qu'il y avait entre certaines heures d'utilisation des places de parc au Centre Thermal et des possibilités de les utiliser pour le casino. Dans la mesure d'un démarrage, cela suffit, mais il est bien clair qu'avec une routine et, nous l'espérons, un succès dans ce périmètre, nous devons prendre d'autres dispositions.

On peut dire à l'heure actuelle que nous sommes à même d'assumer ces responsabilités au niveau parking sans nuisances supplémentaires. Il est clair que l'avenue des Bains, qui est en cours d'aménagement pour plusieurs mois, nous donnera une possibilité supplémentaire au niveau du trafic à absorber, notamment dans la redistribution du trafic en sortie de ce parking, ce qui n'est pas encore le cas à l'heure actuelle, vous en conviendrez. Je crois que les dispositions que nous sommes à même de prendre aujourd'hui ne préteritent en aucun cas l'avenir dans le périmètre.

J'aimerais répondre aussi sur le fond. Quand vous dites, Monsieur le Conseiller, que c'est la première fois que l'on parle du casino dans ce Conseil, c'est vrai, mais c'est quand même une fois où on peut aller au fond des choses, ce que vous faites, notamment au travers de votre rapport de minorité où vous avez tout loisir de vous exprimer.

Ce qu'il faut savoir, c'est que le Grand Hôtel des Bains qui a fait acte de candidature est une société anonyme. En tant que société anonyme, elle prend ses responsabilités et, au travers des prérogatives qui sont les siennes, elle peut faire acte de candidature pour l'établissement à Yverdon-les-Bains d'une maison de jeux. D'autres l'ont fait, dans le même ordre d'idées, à Yverdon-les-Bains où il y avait un deuxième projet dans un premier temps. Ce deuxième projet a été abandonné. Nous avons poursuivi, sur la base aussi des considérations que Monsieur TREYVAUD a émises tout à l'heure, après le vote du peuple suisse et, plus précisément, sur celui de la Ville d'Yverdon-les-Bains, nous en avons aussi déduit qu'Yverdon-les-Bains n'était pas contre la décision d'implantation d'un casino à Yverdon-les-Bains.

Ensuite, j'ai entendu Monsieur JUNOD dire tout à l'heure que cela paraissait tout à fait normal qu'Yverdon-les-Bains accueille un casino, mais que l'endroit ne convenait pas au Grand Hôtel des Bains. Je crois qu'il faut avouer une chose, c'est que si nous avons pu faire acte de candidature et trouver un partenaire comme la Romande des Jeux, c'est bien précisément parce qu'au travers du Grand Hôtel des Bains, et plus précisément dans le site du Centre Thermal et de la Cité thermale, c'est l'identification qui a prévalu pour que nous trouvions ce partenaire. Pourquoi ? Et bien comme on peut le voir dans plusieurs centre thermaux de ce pays, et notamment à l'étranger, la complémentarité entre une installation hôtelière, souvent 4 voire 5 étoiles auxquelles on peut prétendre à Yverdon-les-Bains, avec un casino, est une logique respectée depuis fort longtemps et qui prévaut encore à l'heure actuelle. C'est sous cet aspect-là, lorsque nous avons identifié cette possibilité au Grand Hôtel, que nous avons aussi mesuré les inconvénients majeurs que poserait une telle implantation dans un tel site.

Je crois que l'on peut dire aujourd'hui que les choses sont bien précisées. L'exploitation du casino n'engendrera pas, on peut le dire, des inconvénients majeurs pour l'exploitation de l'hôtel. Ce sont des endroits complètement séparés – et la loi nous l'impose – qui seront mis à

disposition, d'une part de la clientèle du Grand Hôtel pour les activités propres l'hôtellerie et, également, une activité propre à la restauration et, d'autre part, pour les activités de jeux proprement dites avec, à l'intérieur, bien sûr, un bar, comme on peut bien l'imaginer.

Ce sont des choses bien séparées. Il n'y aura pas de problèmes entre les différentes clientèles, qu'elles soient curistes, de passage, de séminaires et la clientèle propre uniquement au casino. Ce sont des objets séparés. C'est une volonté et une obligation fermes dans le cadre de la loi fédérale sur les jeux.

Aujourd'hui, nous avons les assurances que nous avons pris toutes les dispositions pour que l'implantation d'un casino pose le moins de problèmes possible. Il est vrai qu'il y aura certaines nuisances, on ne peut le nier, mais je crois aussi qu'au travers d'une implantation comme celle-ci, nous aurons une plus-value touristique à Yverdon, un équipement complémentaire et des retombées économiques pour la région. Si ce casino ne s'implante pas à Yverdon, il va certainement s'implanter ailleurs, il y a beaucoup de prétendants au titre, mais il y aura peut-être peu d'élus. Je crois que les 2 et quelque millions que nous pourrions retirer pour l'ensemble de la région et, en grande partie, pour la cité thermale, seront les bienvenus et, sachez-le, vous et nous en ferons le meilleur usage pour une utilité publique telle que nous la voulons.

Madame Damaris BRASEY :

Une chose, ce sont les malades pathologiques et une autre chose, ce sont les époux, les épouses, les enfants, les familles entières qui en découlent. Ce n'est pas un pathologique, c'est peut-être une dizaine de personnes qui seront touchées au travers d'un seul individu.

Malgré tout cela et à cause de ce que je viens de dire, je demande que tout soit fait au vote à bulletin secret.

Monsieur Jacques ROHRBACH :

Je voulais répondre à Monsieur le Syndic au sujet du problème des joueurs pathologiques. C'est vrai que c'est un problème de minorité. Par rapport à l'ensemble de la population, c'est vrai que cela touche vraiment peu de gens mais, au niveau des familles, cela va quand même poser quelques problèmes. C'est vrai que l'on ne peut pas décider pour les gens d'aller jouer ou pas. Au niveau de l'idéal quand même de la liberté, je crois que la liberté a un autre goût que les problèmes sociaux. Je crois quand même que l'on pourrait aider quelque part la société à réfléchir par rapport aux gains faciles, au miroir aux alouettes.

Je crois que quand vous parlez de millions bienvenus pour la commune, vous sous-estimez ce que cela représentera comme coûts sociaux au niveau de la Commune.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je vous rejoins, Monsieur ROHRBACH. Vos soucis sont également les nôtres mais, à l'heure actuelle, les « malades » des jeux existent déjà. Ils vont jouer ailleurs, c'est une évidence. On doit donc déjà les soigner. Qu'il y en ait quelques-uns de plus, c'est fort possible, mais comme vous le dites aussi à juste titre, c'est une très faible partie de la clientèle. Pour cela, on mettra tout en œuvre et je crois que nos partenaires le feront aussi, pour essayer d'éviter et peut-être de détecter ces gens-là pour les soigner, parce que nous avons éventuellement des moyens que d'autres n'ont pas peut-être à l'étranger pour soigner ces gens-là.

Monsieur Jacques ROHRBACH :

Je remercie le Syndic pour sa réponse.

Madame Damaris BRASEY :

Je crois que la souffrance n'a aucun coût, n'a aucun prix. Ce n'est pas une question que l'on va ou pas mettre en place des choses. La souffrance est incalculable.

Deuxièmement, malgré tous vos arguments qui tiennent bien sûr la route, je viens de la Tour-de-Peilz, donc près de Montreux. J'ai vécu et grandi là avec les jeunes de mon âge et ceux de Vevey n'allaient pas à Montreux, par contre, à Montreux, tout le monde était au centre et allait au Casino. Bien sûr les adultes, pour nous, les adultes, on saura plus ou moins gérer, à part quelques malades que l'on connaît, mais tous les jeunes qui sont en train de se former, qui vont devenir adolescents puis adultes vont entrer dans ce casino et y prendre goût. Et c'est un phénomène connu : plus il y a d'offres, plus il y a de demandes aussi.

Monsieur André PERRET :

Je ne pensais pas intervenir dans le cadre de ce débat mais je crois que la tournure de la discussion m'oblige à intervenir, parce que nous avons le sentiment qu'il y a un certain nombre de spécialistes qui nous expliquent ce qui va se passer : l'arrivée d'un casino va obligatoirement engendrer des joueurs pathologiques. Mais un joueur est un joueur, avec ou sans casino. Il a actuellement moult possibilités de jouer. Je commencerai pas évoquer les lotos organisés par les sociétés et qui constituent de nombreuses possibilités de jouer. Je parlerai également des PMU : on peut y jouer et dépenser d'énormes sommes. On peut jouer dans les différentes loteries, qu'elles soient romandes ou autres et où on peut dépenser aussi des sommes importantes. Il n'y a pas de contrôle.

Si je prends maintenant le casino que l'on aura, si j'ai bien compris, ce sera avant tout des machines à sous avec lesquelles on ne peut pas jouer plus de Fr. 2.-- à la fois, je crois. Il me semble que ce n'est pas beaucoup plus en tout cas. Ce qui veut dire qu'il faut jouer extrêmement longtemps pour dépenser des sommes énormes. J'ai connu des joueurs pathologiques qui étaient capables de jouer Fr. 15'000.--, 20'000.--, 25'000.-- et 30'000.-- par

semaine et ceci, sans casino. Essayez de dépenser Fr. 20'000.-- en une semaine dans un casino, vous allez y passer des heures et des heures.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Je regrette que Monsieur PERRET ne soit pas membre de la Commission, parce qu'il aurait entendu Monsieur GUENAT lui dire que c'était un fait, que l'augmentation des joueurs pathologiques était connue, qu'il y aurait environ 0,8 à 1 % d'augmentation de ces joueurs pathologiques. Ce n'est pas une vue de l'esprit, c'est un fait.

Quant à Monsieur le Syndic qui parle de l'étranger, c'est bien d'en parler parce qu'on voit, en Belgique, ce que l'on appelle des Luna Park et qui correspondent au genre de casino qu'on va avoir à Yverdon. Maintenant, en Belgique, une prise de conscience est faite et on est en train de fermer ces Luna Park. Il y a des grandes villes comme Gand, Ostende, Louvain, qui sont déjà heureuses que cela va être fermé et qui vont tout faire pour fermer leur casino.

Alors nous, petits Suisses, on sait tout mieux que tout le monde, on veut faire maintenant des casinos à Yverdon et dans toute la Suisse, mais je regrette, il faut nous y opposer.

Monsieur Daniel BURRI :

L'intervention de Monsieur ROMAILLER a eu le mérite de poser le problème de fond.

J'adhère aux réponses qui ont été données par Monsieur le Syndic et Monsieur TREYVAUD. En revanche, et c'est embêtant que l'on doive couper les deux problèmes, cette affaire de parking pose des problèmes où, à mon avis, les réponses apportées ne sont, à l'évidence, pas satisfaisantes.

Le parking du Grand Hôtel est très insuffisant. Si la Commune s'appliquait à elle-même les normes qu'elle applique aux autres, elle aurait déjà dû l'agrandir. Cela a déjà été dit plusieurs fois, mais cela n'a pas été fait.

Le parking du Centre Thermal suffit juste en période normale ; il est notoirement insuffisant en période de pointe et tous les bordiers du secteur le savent. On ajoute maintenant un casino dans ce secteur en disant que l'on va attendre les résultats d'exploitation pour savoir si réellement il y a un problème.

Ce problème existe déjà aujourd'hui. Il peut être constaté, notamment en fin de semaine. C'est vrai qu'il peut y avoir décalage dans les heures d'exploitation mais, notamment en fin de semaine, ce ne sera pas le cas et, à l'évidence, on va au-devant d'un certain nombre de problèmes. On n'aura pas, dans ce secteur-là, complémentarité, mais cumul des besoins.

Je souhaite personnellement que cette affaire soit réétudiée. Ce n'est pas une raison pour refuser l'article 1, mais je souhaite que l'on ne passe pas ce problème sous silence parce que l'on va au-devant de difficultés.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Il est vrai que le Grand Hôtel des Bains a un parking qui est insuffisant, c'est d'ailleurs relativement réjouissant de savoir qu'aujourd'hui le parking du Grand Hôtel est insuffisant, cela signifie que la fréquentation de cet établissement va croissant.

Il est vrai aussi que les week-ends ou les jours fériés, le parking du Centre Thermal est lui aussi insuffisant et que des curistes se garent, notamment, le long de la rue du Levant. C'est la raison pour laquelle le Centre Thermal et le Grand Hôtel, comme la Romande des Jeux, ont des intérêts qui sont parfaitement convergents en ce sens que les trois souhaitent la réalisation d'un parking souterrain.

La Romande des Jeux, pour ne pas essuyer des critiques quant à d'éventuelles nuisances liées au trafic ou à l'utilisation des voitures ; le Grand Hôtel parce que cela permettrait de résoudre son problème de places de parc, et Cité des Bains parce que cela résoudrait le problème des places de parc le week-end et permettrait d'améliorer très sensiblement l'aspect au niveau de l'entrée du Centre Thermal puisqu'à partir du moment où il y aurait un parking souterrain construit, on engazonnerait, on arboriserait, on ferait peut-être même des aménagements sous forme de fontaines, dans ce qui est aujourd'hui le parking. Chacun y a donc un intérêt évident et je dirais même que les voisins ont également un intérêt à ce que ce problème se résolve. Cela dit, encore une fois, il semble raisonnable de ne pas vouloir tout faire tout de suite et de se ménager un temps pour s'assurer de la rentabilité de ce casino. La rentabilité n'est pas directement l'affaire du Centre Thermal, c'est indirectement l'affaire du Grand Hôtel parce que vous avez pu lire dans le préavis que 50 emplois seront créés dans la région, et également 50 emplois indirects. Toute la restauration et tout le service des boissons dans le casino seront confiées au Grand Hôtel qui verrait ainsi son chiffre d'affaires augmenter. Il y a donc un intérêt certain pour le Grand Hôtel.

L'intérêt le plus évident dans l'exploitation d'un casino est celui de la Romande des Jeux. C'est son affaire en définitive que d'inciter le Centre Thermal et le Grand Hôtel à aller plus vite, mais je trouve raisonnable de ne pas vouloir tout faire tout de suite car, encore une fois, une dépense de l'ordre de 6 millions est une dépense très considérable.

Maintenant, il est faux de dire qu'il n'y a pas de solution intermédiaire entre les deux étapes. Une solution intermédiaire est examinée : elle consisterait à créer un parking sur une parcelle voisine qui appartient à une société qui cherche, de façon pressante à vendre son terrain. Il serait possible d'aménager, l'espace de quelques années, un parking sur cette parcelle qui appartient aujourd'hui à la Société Les Thermes S.A. et à une deuxième société dont le nom m'échappe. Cette parcelle se situe en face de la terrasse de la cafétéria du Centre thermal. Il existe donc une solution de rechange provisoire, dans l'intervalle qui devrait exister entre les deux étapes, c'est-à-dire entre la construction du bâtiment si, encore une fois, la Confédération choisit Yverdon, et la construction d'un parking.

Si le casino se fait, il est évident que la construction d'un parking devrait intervenir rapidement, parce qu'elle donnerait toutes les garanties de confort. En dehors des avantages que je viens de signaler, il y a notamment le fait que les usagers du casino qui viendraient en voiture entreraient directement dans le parking, prendraient l'ascenseur, monteraient dans les étages et qu'il n'y aurait évidemment aucune nuisance puisque tout se passerait au niveau du parking.

Pour répondre à Monsieur BURRI, il y a un souci très net, si le casino se fait, de réaliser un parking. On peut même dire que si le casino ne se faisait pas, le Grand Hôtel et Cité des Bains SA souhaiteraient la réalisation d'un parking.

Il existe donc une solution temporaire pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de problèmes de parcage liés à l'exploitation.

Monsieur Daniel BURRI :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse. Je prends acte de cette convergence d'intérêts, du fait qu'il reconnaît qu'il y a déjà maintenant un problème et qu'une solution intermédiaire pourrait être mise en place. Je souhaite simplement qu'elle le soit.

Monsieur Rémy JAQUIER :

J'entends bien les arguments financiers de Monsieur le Municipal TREYVAUD. Je remarque simplement, à l'examen du projet de parking qui figure sur le préavis, que celui-ci paraît très judicieux, notamment au niveau de ses accès - entrée et sortie - qui aboutiront sur l'avenue des Bains en cours de réaménagement.

Je constate donc que plus vite ce parking sera réalisé, moins le quartier aura de nuisances générales et dues au trafic. C'est un bon projet.

Monsieur le Président :

Plus personne ne demande la parole et nous allons donc pouvoir voter. Nous avons une proposition de vote à bulletin secret. Pour cela, il faut que le tiers des membres présents y soient favorables. Nous allons donc voter.

Résultat du vote : la proposition de vote à bulletin secret est refusée à une évidente majorité.

Nous allons donc pouvoir **voter à main levée sur la proposition de refus de l'article 1.**

Résultat du vote : cette proposition est refusée à une évidente majorité.

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1 tel que proposé par la Municipalité : plus personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

L'article 4 n'appelant pas à votation, la discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des affaires immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : Sous réserve de l'octroi d'une concession d'implantation et d'exploitation d'un casino de type B à Yverdon-les-Bains, la Municipalité est autorisée à accorder à la Romande des Jeux SA un droit de superficie d'une durée de 30 ans grevant, sur une surface d'environ 300 m², la parcelle communale N° 1 « au Bains » ; la surface exacte sera établie par un plan de géomètre;

Article 2 : La rente annuelle du droit de superficie communal s'élève à Fr. 75'000.- et elle est adaptée chaque année en fonction de l'indice suisse des prix à la consommation ;

Article 3 : Le droit de superficie grevant la parcelle communale N° 1, « aux Bains », accordé le 28 septembre 1976 à Cité des Bains SA, sera réduit de la surface du droit de superficie accordé sur son périmètre à la Romande de Jeux, soit environ 20 m², la surface exacte sera établie par un plan de géomètre ;

Article 4 : L'autorisation prévue par l'article 142 de la loi sur les communes est réservée.

6. PREAVIS N° 12, CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 130'000.- POUR LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE DE GAZ A HAUTE PRESSION SUR LE TRONÇON DE LA FUTURE PROMENADE PUBLIQUE DE LA RIVE GAUCHE DU MUJON, ENTRE LE PONT PECLARD ET LE NOUVEAU COLLEGE DU CHEMINET (MONSIEUR PETER OTHENIN-GIRARD, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Peter OTHENIN-GIRARD ne donne lecture que des conclusions de son rapport.

La Commission était composée de :

Messieurs Robert FAVRE, Jacques FIVAZ, Jean-David CHAPUIS, Jean-Daniel CHAPERON, Alexis DE COPPET, François ARMADA, Kurt MENDE et Peter OTHENIN-GIRARD.

Monsieur Jacques ROHRBACH était absent.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite de gaz à haute pression, sur le tronçon de la future promenade publique de la rive gauche du Mujon, entre le Pont Péclard et le nouveau collège du Cheminet ;

Article 2.- : Un crédit d'investissement de Fr. 130'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3.- : La dépense sera amortie par le compte « Fonds de renouvellement des SI », N° 928.1801 ; le montant de Fr. 77'500.- concernant les travaux à entreprendre sur le réseau du gaz sera imputé au compte N° 914.4106.02 « Promenade Pont Péclard-Cheminet – SI, gaz » et le montant de Fr. 52'500.- concernant les travaux à entreprendre sur le réseau d'électricité sera imputé au compte N° 914.4106.03 « Promenade Pont Péclard-Cheminet – SI, électricité ».

7. MOTION DE MADAME DAMARIS BRASEY INTITULEE « OUVRONS NOTRE CONSEIL ET DONNONS ENVIE A LA POPULATION YVERDONNOISE DE LA CHOSE PUBLIQUE » (MADAME ANNE-LOUISE GILLIERON, RAPPOTRICE)

Tous les membres du Conseil ayant reçu une copie du rapport, Madame Anne-Louise GILLIERON ne donne lecture que des conclusions.

La Commission était composée de :

Mesdames Damaris BRASEY, Josy TESSA, Fabienne RENAUT et Messieurs Marc-André BURKHARD, Pascal BLUM, Raymond AYMONIER, Jean-Jacques HERZOG et Madame Anne-Louise GILLIERON.

Madame Anne GIROUD, absente, n'a pas pu être remplacée.

La discussion est ouverte sur les conclusions du rapport de la Commission, soit le renvoi de cette motion à la Municipalité pour étude et rapport :

Madame Anne-Louise GILLIERON :

Après réflexion, la Commission est d'avis, finalement, qu'il est préférable de renvoyer la motion au Bureau du Conseil pour étude et rapport au lieu de la renvoyer à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la proposition de renvoi de cette motion au Bureau du Conseil pour étude et rapport :

Monsieur Gérard JUNOD :

L'idée de Madame BRASEY, dame Damaris au grand cœur, c'est d'ouvrir ce Conseil à toutes les personnes qui le voudraient pour faire entendre leur voix d'une façon ou d'une autre.

Je trouve que notre Conseil est des fois déjà bien assez long, sans vouloir l'augmenter encore d'une demi-heure, surtout en fin d'année.

Ce qui me chicane aussi, c'est de faire venir parler dans cette salle des personnes qui auront des questions à poser et que la salle soit à moitié vide puisque notre Conseil va commencer de façon officielle à 20 h 00. Les Conseillers ne seront pas obligés de venir à 19 h 30. Il y aura du brouhaha là derrière. Je ne vois pas du tout cette possibilité et l'intérêt que les gens auraient à parler dans des conditions pareilles.

Je crois que nous avons reçu ce soir une requête de Monsieur DESPLAND qui sait très bien par quel moyen on peut faire entendre sa voix au niveau du Conseil communal et au niveau de la presse. Je pense que cela suffit.

Les groupes politiques ont énormément de peine à trouver des noms pour mettre sur leurs listes électorales. C'est là qu'il y a une possibilité pour ces personnes de faire entendre régulièrement leur voix, tous les mois, au Conseil communal.

Personnellement, je serais pour le refus de cette motion et de la renvoyer à son auteur.

Monsieur le Président :

Nous sommes en présence d'une proposition de refus de cette motion.

La discussion est ouverte sur la proposition de refus de cette motion :**Monsieur Robert FAVRE :**

Personnellement, je me rallie également à la proposition de mon collègue JUNOD, dans le sens que nous sommes effectivement à la veille des élections. Mesdames et Messieurs du public, vous avez le choix entre les listes de tous les partis. Les listes sont ouvertes à ceux qui veulent vraiment s'intéresser à la vie politique. La possibilité existe même de créer de nouveaux partis.

Monsieur Jacques ROHRBACH :

Je ne sais pas, il me semble que nous n'avons rien à cacher. De toute façon, en ce qui concerne la fonction publique, il y a peu de gens qui s'y intéressent. Nous n'aurons pas

50'000 personnes derrière la porte. Je crois que la liberté passe par le partage des idées des édiles de la ville.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je trouve pour ma part intéressante l'idée que d'ouvrir au public la chose politique. Par contre, je trouve les conclusions du rapport assez antidémocratiques parce qu'au fond c'est un temps très court, le Président du Conseil a un choix sur les questions que les gens pourraient poser et leur ordre.

Pour ma part, je trouverais plus intéressant que de créer des agoras politiques où chacun peut se confronter avec la population et discuter à un moment donné, et qui soient régulières.

Je voterai pour cette motion par principe, parce que je trouve que l'ouverture à la chose politique est importante, même si les conclusions même de la Commission me semblent peu démocratiques, j'aimerais que le Bureau du Conseil les entende afin que s'il reçoit cette motion et s'il a à faire des propositions, il puisse en tenir compte.

Monsieur André PERRET :

Personnellement, je suis aussi pour le renvoi de cette motion au Bureau du Conseil. C'est en effet une affaire entre le Conseil communal et la population yverdonnoise comme c'est écrit dans la motion.

Comme il se fait actuellement une expérience, semble-t-il, dans la ville de Montreux, on devrait, d'ici peu ou dans quelques mois, avoir des résultats. En renvoyant cette motion au Bureau du Conseil cela permettrait d'avoir une discussion de fond, dans le futur, sur la base de résultats d'une expérience qui se fait dans une ville qui a à peu près les mêmes dimensions que la nôtre. A ce moment, on pourrait juger du bien-fondé de la motion et peut-être avoir une possibilité de faire évoluer les propositions vers une ouverture du débat.

Je suis tout à fait conscient aussi que, si nous avons dans la salle des concitoyens qui viendraient pour poser des questions, ils s'adresseraient aux membres du Conseil communal. Ils auraient donc les avis de chaque conseiller communal, mais pas l'avis du Conseil communal. Il faut aussi être conscient des limites que représente cette discussion, ce qui veut dire que si un citoyen veut nous aborder à l'extérieur, il aura un peu le même résultat. Il connaîtra notre avis sur un sujet particulier.

Il faut bien peser le pour et le contre et je pense qu'une réflexion est nécessaire si on veut ouvrir cette possibilité. Si on veut en parler, une bonne solution, me semble-t-il, consiste à renvoyer cette motion au Bureau du Conseil.

Monsieur Jean-Daniel CARRARD :

Il me semble que les possibilités pour les gens de s'exprimer, que ce soit par le système qu'utilise Monsieur DESPLAND, ou par l'intermédiaire des conseillers communaux en leur faisant part des soucis et des inquiétudes qu'ils peuvent avoir, le système démocratique actuel est déjà bien mis en place, fonctionne bien, et il me semble qu'il est suffisant. Il existe aussi la possibilité, comme l'a relevé Monsieur le Conseiller FAVRE, que les gens s'intéressent encore de plus près à la chose publique, pour ceux qui auraient quelque chose disons de permanent, des soucis ou des envies de pouvoir s'exprimer de façon plus approfondie, le système politique existe actuellement et fonctionne bien.

Ce qui est proposé dans cette motion qui, effectivement part d'un bon sentiment, mais ce qui apparaît dans le rapport, me semble mal fonctionner. Je vois effectivement mal aussi, comme l'a dit Monsieur le Conseiller JUNOD, les gens venir causer entre 19 h 30 et 19 h 50, pendant que les Conseillers ne sont pas là, ensuite de cela, ils ne répondraient pas directement, cela veut dire que si les gens vont s'exprimer, dans des salles de pas perdus, ils n'auront pas les réponses. Cela me semble effectivement peu clair et je vois mal, en l'état actuel des choses comment on peut soutenir et accepter cette motion telle quelle.

C'est quelque chose que, dans le fond, je ne vais pas suivre pour les raisons que je viens d'évoquer maintenant.

Monsieur Robert FAVRE :

J'aimerais quand même attirer votre attention sur un phénomène, c'est celui qui règne dans les communes qui ne sont pas soumises à avoir un Conseil communal. C'est-à-dire que ces gens disposent d'un Conseil général, ouvert à toute personne.

Par expérience, on peut dire que dans ces communes-là, tout par un coup, il y a un sujet qui intéresse tout le monde pour des intérêts, bien souvent, malheureusement, pécuniaires et personnels. Il y a alors une vague de Conseillers qui viennent à ces séances et puis, ces braves gens, on ne les revoit pas pendant x années, jusqu'à ce qu'il y ait à nouveau un sujet qui les préoccupe vraiment, personnellement.

Une fois de plus, je dirais que si on veut appliquer la démocratie directe, là aussi nous avons des responsabilités : nous avons accepté de participer à 8 ou 10 séances par année, etc. Et puis, il faudrait accepter que des gens, qui tout par un coup ont une idée et voudraient venir nous la présenter au Conseil communal, viennent s'exprimer avant la séance. Mais, ces gens-là ont la possibilité de nous contacter. Nous sommes 100 conseillers communaux. Sur les 25'000 habitants d'Yverdon, tous ont certainement une connaissance parmi les Conseillers communaux et, en ce qui me concerne et je crois que c'est le cas de tous mes collègues de ce Conseil communal, nous sommes ouverts à la discussion. Si quelqu'un a vraiment des cas particuliers à nous soumettre, nous les acceptons volontiers. A la rigueur, on a déjà vu que nous soyons, l'une ou l'autre, intervenus à ce Conseil suite à l'intervention d'un citoyen yverdonnois.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Personnellement, je vois plutôt le problème de conflit à la Municipalité. La Municipalité pourrait ouvrir l'heure des questions. Par exemple, le vendredi, de 11 h 00 à 12 h 00, Monsieur le Syndic ou l'un de ses collègues pourrait répondre aux questions. Si quelqu'un de la ville vient nous parler de ses problèmes, on pourra lui répondre, lui répondre n'importe quoi car nous n'avons aucun pouvoir de décision tandis que vous, Municipalité, vous pourrez peut-être faire un rapport, prendre cela en considération et nous en parler.

Personnellement, je suis pour le renvoi pur et simple de cette motion.

Monsieur Pierre-André MICHOUUD :

Une chose me chicane dans le texte de cette motion : il est précisé que chaque personne qui veut s'exprimer doit envoyer d'abord une question au Président pour qu'il puisse voir si elle n'est pas diffamatoire et si on peut la présenter. Ensuite, la personne doit venir lire sa question. Personne ne va pouvoir lui répondre et elle pourra éventuellement laisser un dossier pour qu'on puisse lui répondre. Personnellement, je trouve que c'est complètement inutile de la faire venir alors qu'on ne peut même pas lui répondre. On ne va pas lui répondre, puisque l'assemblée ne sera pas convoquée pour 19 h 30.

Donc, si quelqu'un prend la peine d'écrire au Président, il nous lit cette lettre, comme cela se fait actuellement à chaque début de Conseil. A ce moment, on en prend note ou alors il envoie une pétition, comme celles de Monsieur DESPLAND.

Nous allons faire déplacer des gens et leur demander de faire trois fois le travail, alors qu'ils peuvent le faire une seule fois : nous écrire, nous poser la question et nous laisser un dossier.

Je trouve qu'il faut renvoyer cette motion ; elle part d'une bonne idée, mais elle est complètement inutile.

Monsieur Jacques SPERTINI :

Il est clair que toute question pour une personne qui ne fait pas partie du Conseil communal est simple. Mais nous, nous sommes dans un Conseil communal et nous savons que ce n'est pas si simple et que c'est long : il faut en discuter en Municipalité, ensuite il y a un préavis, puis une commission, enfin on en discute dans les groupes et on donne une réponse. Alors là, je rejoins mon collègue MICHOUUD : le public va poser la question et on ne pourra pas lui répondre. Une fois de plus, on va nous dire : « *Vous êtes incompétents !* ».

Personnellement, je propose de laisser tomber !

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Je suis surpris , et même très surpris d'entendre des positions aussi tranchées ce soir alors que nous avons au départ renvoyé cette motion à une commission qui a été nommée. Elle a étudié le sujet et approuve cette manière et maintenant, on nous dit qu'il faut tout renvoyer. Pourquoi est-ce qu'on en a parlé ? A quoi bon nommer une commission si c'est pour en arriver là ?

Monsieur Jacques LEVAILLANT :

Je ne peux pas laisser passer cette affirmation : le propre d'une commission c'est justement traiter les préavis ou les motions, le propre du Conseil, c'est de les accepter ou de les refuser, c'est que nous faisons continuellement.

Monsieur André BRASEY :

Je suis pour le moins un peu surpris de voir combien dans ce conseil c'est compliqué d'appliquer des choses simples.

Il est bien spécifié dans le rapport qu'il s'agit d'un temps d'essai pour établir si oui ou non il y a effectivement un réel besoin. Je pense que ce n'est ni à vous, ni à quiconque de pouvoir dire d'emblée qu'il n'y a pas de besoin ou qu'on ne va pouvoir y répondre. Peut-être bien que nous n'allons pas pouvoir y répondre. Faut-il encore essayer de le faire, ne serait-ce que par respect des gens qui souhaiteraient poser des questions.

Je ne peux pas partager les arguments qui ont été évoqués tout à l'heure. Dire aux gens qui veulent venir ici poser des questions : « *Ecoutez, vous pouvez toujours vous engager dans un parti* », je trouve que ce n'est pas très honnête comme réponse. On peut avoir de l'intérêt pour la chose publique sans forcément vouloir se lancer dans de la politique.

Soyons simples : acceptons ce temps d'essai. Faisons un point. Peut-être bien qu'il n'y a pas de besoin réel, auquel cas, nous en tirerions les conclusions. Mais d'ici là, je propose, conformément au rapport qui a été établi, que l'on puisse mettre ce temps à l'épreuve puis en rediscuter.

Madame Adine PERRET :

Notre règlement est très clair. Il dit à l'article 61 que chaque citoyen peut adresser une pétition au Conseil et tout dépôt d'une pétition est annoncé au Conseil lors de sa plus prochaine séance. Cela me semble simple, clair, je ne vois pas tellement la nécessité que des citoyens viennent, en plus, poser leur question de vive voix. Il n'y a qu'à suivre la procédure prévue par notre règlement.

Je vous invite donc à refuser cette motion.

Monsieur Raymond GUYAZ :

J'ai aussi quelque peine à suivre, dans le détail en tout cas, les propositions qui nous sont faites ce soir et sur lesquelles nous devons nous prononcer.

Monsieur le Conseiller BRASEY nous dit que le besoin doit être éprouvé. Et bien, je dirais que j'admets qu'il y a un besoin. La question n'est pas là. J'admets même que l'on doit susciter le besoin si nous voulons intéresser nos concitoyens à la vie politique. C'est notre devoir d'essayer de les y amener, sachant parfois que c'est un peu difficile.

A mon sens, la question ne réside pas là ; elle réside plutôt dans le fait que, quelqu'un l'a souligné tout à l'heure, nous nous proposons d'amener dans cette salle des citoyens dans un traquenard procédurier qui, malheureusement, suscitera probablement peu de vocations, mais en tout cas, entraînera des complications considérables au lieu de la simplicité d'une pétition, d'une lettre, par les voies qui existent

Par ailleurs, je suis persuadé que, ce faisant, nous ne remplissons pas la mission qui nous est dévolue et qui consiste tout simplement à nous prononcer sur les propositions de la Municipalité et à prendre position. Et c'est à la Municipalité, éventuellement, quelqu'un l'a finement dit tout à l'heure, d'entendre les citoyens avant d'échafauder des projets. On pourrait peut-être lui renvoyer la balle, je crois que ce ne serait pas mauvais, en tout cas, ce ne serait surtout pas faux entre la logique et la raison de la politique en général.

Alors, j'ai entendu des propositions parce que toute bonne idée, au départ, ne doit pas avoir les ailes coupées. On a parlé d'agoras, j'ai trouvé que c'était très bien. On a parlé de réunions de tout genre, c'est dans ce cadre-là, informel que doivent se passer les échanges entre les Conseiller communaux et les citoyens, pas devant les caméras de la télévision locale qui peuvent réfrigérer tout un chacun et pas devant quelques conseillers communaux qui seront peut-être venus un peu avant l'heure de convocation, ce dont je doute fort.

Je crois qu'il serait dangereux de renvoyer cette motion, ne serait-ce qu'au Bureau du Conseil communal, de crainte qu'elle ne soit mise à exécution.

Madame Damaris BRASEY :

J'aimerais juste rappeler au Conseiller GUYAZ deux choses. La première, c'est que j'avais proposé au début de la législature une agora qui a été refusée par la Municipalité parce qu'elle n'avait pas le temps de répondre et de se mettre à disposition de la population. Il m'a donc semblé plus simple de faire de cette manière-là.

On a déjà dit que cela se fait à Montreux. Deuxième chose, on l'a déjà dit effectivement et je peux le redire : il est étonnant que vous vous posiez toutes ces questions ce soir. Il suffisait de venir à la séance de Commission et nous aurions pu en parler plus précisément. Il semble que le représentant de votre parti en a discuté, en séance où nous avons discuté des modalités,

nous avons fait des compromis entre nous et il me semble étonnant d'avoir toute cette discussion ce soir.

Monsieur le Président :

Je rappelle que la discussion est toujours ouverte sur la proposition de classer cette motion.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je ne m'impliquerai pas dans ce débat qui concerne le législatif et le Bureau du Conseil.

Je ne laisserai pas passer juste une chose : Madame la Conseillère BRASEY, lorsque vous dites que la Municipalité a refusé d'entendre les citoyens dans ce cadre-là. C'est tous les jours que nous écoutons les citoyens et leurs doléances et, entre autres, celui qui vous parle et, chaque fois que j'ai un téléphone d'un citoyen qui veut en savoir un peu plus, dans la mesure de mes possibilités j'y réponds ; vous êtes relativement bien placée pour le savoir ; je vous rappelle aussi lorsque vous posez des questions.

Madame Damaris BRASEY :

Cela n'avait rien à voir, on parlait d'agoras et de disposer de temps, mais aussi de créer, décider, etc, et ce temps, vous l'avez toujours refusé, Monsieur le Syndic.

C'est vrai que vous êtes prêt à recevoir un téléphone, que vous rappelez volontiers, que l'on peut avoir des échanges, c'est vrai. Mais avoir un moment qui soit destiné à cela, à la rencontre de plusieurs citoyens, vous ne l'avez jamais voulu.

Monsieur Pascal BLUM :

Je prends la balle de Monsieur GUYAZ au bond puisqu'il a dit qu'une proposition qui est une bonne idée ne devrait pas avoir les ailes coupées ; alors, Mesdames et Messieurs qui vous vous trouvez de ce côté de la salle, je vous demande ce que vous avez fait ces 5 ou 10 dernières minutes à part couper les ailes à cette proposition ?

Si vous êtes si convaincus, pourquoi ne pas se rallier à la conclusion de la Commission et renvoyer cette proposition à l'étude du Bureau ?

C'est clair que le projet que nous avons fait n'est pas parfait. Je vous signale que tout ce qui est au-dessus du mot conclusion ne fait pas partie de cette conclusion. La proposition de règlement ou d'exigence que l'on a n'était qu'une proposition et pas une conclusion de la Commission.

Offrir une tribune aux citoyens et plus largement aux habitants de notre ville, ce serait aussi marquer de façon significative notre volonté d'ouverture et de dialogue. Je crois que tout le monde était d'accord là-dessus.

Cette démarche participative est à mes yeux également digne d'une ville qui veut satisfaire les exigences d'un développement durable en préparant activement son agenda 21 local.

Je vous encourage plutôt à renvoyer cette proposition au Bureau que de lui couper définitivement les ailes.

Monsieur André BRASEY :

A vous entendre, je crois que l'on n'a pas très bien compris non plus la philosophie de ce moment. C'est un moment de discussion, un moment d'échanges. Pour avoir un échange, il faut être là, parler, discuter, être disponible, c'est cela la philosophie. Ce n'est pas celle de la pétition où on écrit, on signe et puis cela s'arrête-là et on la classe verticalement. Il n'y a qu'à voir le cas que l'on fait des pétitions dans ce Conseil. L'idée ici est autre : elle est celle de l'échange et donc, effectivement, il faut un temps à disposition.

Voilà, je ne peux que vous encourager à avoir ce débat avec la population qui est un débat d'une autre forme, non artificiel.

Monsieur Yves RICHARD :

Je crois que chaque conseiller a l'échange tous les jours. Je crois que chaque jour, quelqu'un vous parle de la politique yverdonnoise. On a une fontaine vers le casino, on nous dit qu'elle n'est pas belle, c'est déjà un contact. Tous les jours, on nous interpelle pour nous poser des questions. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de faire venir 50 personnes une demi-heure avant la séance pour leur donner les mêmes explications que celles qu'on leur donne dans la rue.

Je crois que la Municipalité reçoit certainement pas mal de téléphones comme Monsieur le Syndic l'a dit, pour renseigner les gens.

Plus personne ne demande la parole et il est passé au vote.

Résultat du vote : le classement de cette motion est accepté à une évidente majorité.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS

Interpellation de Monsieur Bart WIND (Changement de limitation de vitesse sur la route de Lausanne)

Je voudrais interpellier la Municipalité en revenant sur les propos de ma collègue Valérie JAGGI lors de notre Conseil du 6 avril dernier.

Je rappelle que Madame JAGGI intervenait auprès du Municipal de la police en l'informant que la signalisation concernant le changement de la limitation de vitesse sur la route de Lausanne n'était pas claire.

Sur cette route, la vitesse a été limitée à 70 km/h depuis des décennies. Fin mars ou début avril, les panneaux « 70 » ont été retirés sans autre avertissement. Ensuite, un vieux panneau délavé « 50 km/h » a été vissé dans un des supports laissé vide quelque temps. Ce panneau a ensuite à nouveau été retiré. Puis, plus récemment, une signalisation provisoire a enfin permis à tout un chacun de s'apercevoir qu'un changement de limitation de vitesse avait été introduit sur la route de Lausanne et que cet axe était dès lors considéré comme compris dans la limitation générale de circuler à 50 km/h.

En réponse à l'intervention de Madame JAGGI, notre Municipal a précisé ce qui suit : je cite page 102 de notre P.-V. : « *J'ai pris bonne note des remarques que vous avez faites, mais je ne peux pas vous répondre tout de suite. Je ne connais pas assez la situation locale pour vous répondre de manière autorisée. Il y a, comme c'est le cas en de telles circonstances, un certain temps de tolérance pour que les gens puissent s'habituer à la nouvelle situation. De plus, nous n'avons pas remarqué de problèmes particuliers. Quant aux écriteaux : ils sont en stock, tout simplement.* »

Or, je vous informe que le lendemain du jour où Monsieur GURTNER prononçait ces paroles, de 10 h 15 à 12 h 15, la gendarmerie vaudoise flashait les automobilistes à l'endroit dit avec un radar réglé sur 50 km/h. Monsieur le Municipal n'a peut-être pas remarqué de problème, mais une de mes connaissances est, quant à elle, en attente d'être convoquée chez la Préfète pour négocier la date de son retrait de permis, ainsi que le montant de son amende car elle roulait, en toute bonne foi, à 73 km/h.

Je souhaite que la Municipalité se fasse un examen de conscience sur la moralité d'une telle situation. A mon avis, elle aurait tout intérêt à reconnaître rapidement que les personnes flashées durant la période dite de « tolérance » se voient convertir leur sanction en avertissement. Car, au cas où le recours d'un de ces automobilistes venait à prendre une certaine ampleur, il me semble évident que l'absence de signalisation claire serait reprochée aux autorités yverdonnoises et qu'alors notre Commune se verrait mettre à sa charge tous les frais de justice du recourant, ainsi que d'éventuels dédommagements ...

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Municipal Samuel GURTNER :

Je prends bonne note de l'interpellation de Monsieur le Conseiller Bart WIND. C'est vrai que la situation est assez compliquée pour certains, mais une législation est en cours en ce qui concerne les écriteaux : ils peuvent être mis en complément de la signalisation routière légale que sont les signaux d'entrée de ville qui fixent la limitation générale à 50 km/h dans les localités : c'est une vitesse généralisée.

C'est vrai que des contrôles ont été faits par la gendarmerie ; nous en recevons les statistiques. On ne peut pas dire que ces contrôles se font uniquement sur cet axe ; ils ont lieu sur bien d'autres axes. En moyenne, il n'y a pas eu une augmentation très nette des amendes dans le secteur.

Quant à la signalisation en place, elle est tout à fait légale et je pense qu'il n'y a que les gens qui dépassent la vitesse autorisée qui prennent des risques.

Monsieur Bart Wind :

Je vous remercie de votre réponse, Monsieur le Municipal, mais j'aimerais quand même que vous nous précisiez, alors, votre pensée quand vous parlez d'un certain temps de tolérance ? Cela veut dire quoi exactement le temps de tolérance ? Le lendemain de cette déclaration, soit moins de 24 heures plus tard, le contrôle avait lieu.

Monsieur le Municipal Samuel GURTNER :

Il y a deux éléments dans la discussion que nous avons : il y a les compétences de la police municipale, qui peut être tolérante jusqu'au moment où elle dénonce, c'est clair. Mais nous n'avons pas la compétence pour verbaliser et nous ne sommes pas équipés pour les contrôles radar. Par contre, la gendarmerie tient les tenants et les aboutissants des contrôles qu'elle veut faire. Nous sommes informés statistiquement des contrôles qu'elle fait, mais nous n'avons pas à intervenir dans le travail de la gendarmerie.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Vous avez là un exemple typique, Madame la Conseillère BRASEY, d'une intervention faite par un conseiller communal qui est interpellé par l'un de ses amis. Cela fonctionne ! Le problème, c'est qu'il faut toujours se méfier de ses amis, dans ces cas-là. Il faut en effet remettre les choses dans leur contexte.

J'ai aussi eu vent de cette opération. Quand j'ai su qu'un contrôle avait eu lieu juste après l'entrée en vigueur de ces modifications de vitesse, j'ai trouvé peu opportun d'intervenir dans des délais si brefs dans ce périmètre-là.

Je me suis donc renseigné aussi du côté de la gendarmerie pour savoir où ce radar avait été placé. Et bien, il faut savoir qu'il avait été placé dans l'ancienne zone 50 km/h. Ce n'était donc pas dans l'ancienne zone 70 km/h qu'il était placé, mais bel et bien dans la zone où le 50 km/h était déjà en vigueur. C'est peut-être là qu'il faut se méfier, j'entends, je vous le dis comme cela entre nous ... Je n'ai pas eu le temps de préparer la réponse. J'attends peut-être une réponse écrite qui spécifiera ceci, comme votre amie aura la réponse écrite de la part de la Préfecture qui l'a gentiment convoquée.

Il faut toujours faire attention et peut-être vérifier ses sources, comme je vais le faire dès ce soir en ce qui concerne ce problème, Monsieur le Conseiller WIND.



Question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Navettes CFF entre Yverdon, Neuchâtel et Berne – augmentation du temps de trajet)

Nous venons d'inaugurer, à l'aube de l'Expo.02, notre nouvelle Place de la Gare.

Je pensais naïvement que cela irait de paire avec un horaire optimal, voire une amélioration en ce qui concerne l'accès aux grandes villes. Or, le nouvel horaire, qui sera introduit à partir du 10 juin permet à la Suisse romande de profiter, c'est vrai, de liaisons plus rapides sur la ligne sud du Jura. Les trains ICN à deux étages circuleront enfin jusqu'à Genève et l'extension de l'offre comprend aussi un horaire cadencé toutes les demi-heures entre Genève et Zurich. Malheureusement, les navettes entre Yverdon, Neuchâtel et Berne se dégradent.

Il me semble important de réagir rapidement à cet état de faits afin de montrer à la Direction des CFF la volonté populaire et politique de rester une ville accessible. Il faut savoir que la variation du temps de trajet est de 7 à 15 minutes de plus par trajet pour Berne, ce qui fait, pour les pendulaires, 2 ½ h par semaine, 10 heures par mois et plus de 12 jours par année. Ils pourraient les utiliser à autre chose.

Cette situation est importante pour la qualité de vie des pendulaires et le maintien de leur place de travail. Je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à signer la pétition adressée à la Direction des CFF et du BLS, posée à la salle des pas perdus.

Mais avant cela, j'aimerais savoir si la Municipalité a réagi à ce nouvel horaire défavorisant notre cité ou si elle compte le faire bientôt ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je ne vais pas rassurer Madame la Conseillère communale par rapport aux horaires des CFF. C'est le xème courrier que nous avons avec les CFF ces derniers temps ; nous savons exactement à qui l'envoyer. Nous ne savons pas toujours qui va nous répondre mais, en

l'occurrence, on nous a de nouveau répondu. Je vais peut-être vous donner les teneurs de cette lettre des CFF suite à notre correspondance du 10 mai 2001. Ils nous disent en substance :

« Votre lettre du 10 mai a retenu notre meilleure attention et nous sommes en mesure de vous apporter ci-dessous les éléments influents dans cette nouvelle situation.

L'introduction des trains ICN sur la ligne du pied du Jura, qui améliore de 15 minutes le temps de parcours entre Lausanne et Zurich a pour conséquence que les trains Lausanne – St-Gall seront retardés d'autant au départ d'Yverdon-les-Bains. De ce fait, il n'est plus possible d'assurer la correspondance à Neuchâtel sur les trains régionaux pour Berne, ce dernier devant impérativement assurer la correspondance sur Zurich et Bâle pour un nombre important de voyageurs en provenance de la Broye et du Seeland. Il en résulte donc que la continuation du voyage est reportée à Neuchâtel sur le train régional avec un temps d'attente de 5 à 7 minutes au lieu de 4 actuellement. Le temps de trajet total entre Yverdon-les-Bains et Berne passe donc de 65 à 72 minutes.

Il est regrettable que cette légère détérioration survienne deux mois seulement après l'ouverture de l'autoroute A1 en direction de Berne, et un léger report du trafic pendulaire sur la route entre le Nord vaudois et la capitale fédérale est effectivement à craindre. Les 4 cantons engagés dans le concept régional du Mittelland – Broye – Seeland, soit Berne, Fribourg, Neuchâtel et Vaud ont approuvé et commandé ces prestations telles qu'elles se présentent pour le prochain horaire 2001.

Les cantons et les entreprises des transports CFF – BLS s'efforcent de trouver des solutions pour améliorer cette situation dans les meilleurs délais et nous sommes convaincus que la priorité devrait être accordée, aux heures de pointe au moins, à optimiser les déplacements de pendulaires qui représentent l'essentiel de notre clientèle sur cette relation.

Nous vous remercions (...) » etc. et c'est signé par les responsables de ce domaine.

Nous avons donc pris acte, lors de la dernière séance de Municipalité, de cette réponse.

Nous allons également réintervenir en mentionnant, comme on le dit dans cette lettre que c'est quand même incroyable qu'au moment où on ouvre une autoroute qui nous fait passer d'une heure de trajet pour aller à Berne à 40 minutes – et là j'espère que je respecte les limitations, sinon on va de nouveau me faire un procès – que du côté des CFF on rallonge le temps de parcours. C'est quand même incroyable que la clientèle ciblée, celle des pendulaires, soit prétéritée à ce niveau-là.

Et nous avons déjà fait des remarques – là je prends ma casquette de président du Conseil d'administration des TPYG et de l'Yverdon-Ste-Croix – où nous avons des problèmes aussi à coordonner nos transports. Nous avons fait les mêmes remarques et émis les mêmes réserves quant à cette correspondance, notamment sur Neuchâtel – Berne où je crois que l'on retrouve

chaque jour environ 150 pendulaires. C'est donc quand même un problème qui n'est pas négligeable pour la capitale du Nord vaudois.

Cela me donne l'occasion, une fois de plus, de répondre aux gens qui se sont élevés contre cette situation : ils ont raison. Sachez aujourd'hui que nous appuyons cette demande, mais que pour changer un horaire des CFF, je doute que l'influence de tout un Conseil communal et même de la Municipalité in corpore change beaucoup de choses d'ici l'édification du prochain horaire. On ne peut malheureusement que le déplorer. J'espère que, par cette intervention, par les nôtres aussi, on arrive, dans les plus brefs délais, c'est-à-dire au prochain changement d'horaire, à rectifier le tir et que ce soit nettement plus favorable pour cette liaison Yverdon – Berne via Neuchâtel.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse et je remercie d'avance les Conseillers communaux qui seront une participation citoyenne à élever la voix.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

J'ai passé à la Gare pour chercher le nouvel horaire valable jusqu'au 15 juin 2002 et je regrette qu'il n'y ait pas la mention Yverdon – Morat. Vous savez que l'Expo, c'est 4 arteplages, - on me souffle qu'il y a encore celui du Jura - alors, dans votre lettre, je vous demande d'intervenir pour que, dans le prochain horaire, figure la liaison Yverdon – Morat et non pas passer par la BN et faire trois jours pour aller sur l'Arteplage de Morat.

Monsieur Robert FAVRE :

Je propose que l'intervention de Madame GIORGIATTI SUTTERLET soit transformée en résolution du Conseil. Elle aura plus de poids qu'une pétition et nous sommes sûrs de la voter ce soir.

Monsieur le Président :

Il s'agissait d'une question et non d'une interpellation.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je crois que le terme de résolution serait mieux approprié ; cela peut se faire dans un deuxième cadre, Madame, puisque nous en sommes au stade de l'interpellation.

Je prends également acte de la proposition de Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ. On pourra même en faire une deuxième : en même temps qu'il met Yverdon – Morat, il pourrait même rajouter Yverdon-~~les-Bains~~ – Morat ; ce sera une fois pour toutes réglé.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

J'entends bien la perche que me tend Monsieur FAVRE et je l'accepte tout à fait.

Si quelques personnes sont d'accord de signer mon brouillon afin qu'il devienne une interpellation, je transforme ma question en interpellation et nous pourrions poursuivre avec la résolution.

Monsieur le Président :

Votre question est donc transformée en interpellation, la discussion a suivi cette interpellation. Je vous laisse nous proposer un texte de résolution.

Nous passons déjà à la question suivante et nous reviendrons sur le texte de votre résolution après.



Question de Madame Gloria CAPT (Vandalisme)

J'ai une question à Monsieur le Municipal de la police.

Je reviens sur la réponse que vous m'avez donnée lors de notre dernier Conseil. Vous nous avez expliqué qu'en 2000, alors que le vandalisme et les voies de fait avaient augmenté de 17,44 % dans le canton, il avait diminué de 7,21 % à Yverdon.

Je souhaiterais savoir quelles sont les infractions qui sont englobées dans le vandalisme et les voies de fait car vos chiffres ne correspondent pas à ceux que la police cantonale vient de m'adresser.

En effet, en 1999, 317 cas de dommages à la propriété ont été recensés, alors qu'en 2000, il y en a eu 321.

S'agissant des lésions corporelles, en 1999, 26 cas ont été recensés et en 2000, 28 cas.

Je souhaiterais donc savoir de quelle façon vous êtes arrivé à la conclusion que le vandalisme et les voies de fait avaient diminué de 7,21 % à Yverdon.

Je tiens à votre disposition les statistiques de la police cantonale.

Nonobstant l'enregistrement de cette baisse, dont vous dites qu'elle est de 7,21 %, vous constatez que le sentiment d'insécurité lui, au contraire, prend une courbe exponentielle en regard des actes délictueux. C'est ce que vous nous avez dit la dernière fois.

Permettez-moi de vous informer que le sentiment de la population yverdonnoise correspond bien à une réalité. La police cantonale m'a adressé les statistiques des principaux délits commis en ville d'Yverdon le 1^{er} trimestre de chaque année depuis 1996.

Je vous fais grâce des années 1996, 1997, 1998 et 1999 et vous donne les chiffres pour le 1^{er} trimestre 2000 et celui de 2001 :

Dommages à la propriété :	en 2000,	69
	en 2001,	100
	soit une augmentation de 44,92 %	
Lésions corporelles :	en 2000,	5
	en 2001,	7
	soit une augmentation de 40 %	
Voies de fait :	en 2000,	4
	en 2001,	5
	soit une augmentation de 25 %	
Vols simples :	en 2000,	49
	en 2001,	112
	soit une augmentation de 128 %	
Vols par effraction :	en 2000,	65
	en 2001,	110
	soit une augmentation de 69 %	

A l'écoute de ces chiffres, je pense que vous admettez avec moi que le sentiment d'insécurité de la population correspond bel et bien à une réalité.

Monsieur le Municipal Samuel GURTNER :

Je remercie Madame la Conseillère CAPT de nous avoir arrosés d'un certain nombre de chiffres. Evidemment, mes services les possèdent, j'espère en tout cas qu'ils les ont !

Je ne fais que vous transmettre les réponses de la Municipalité et c'est clair que nous allons en rediscuter sur la base des chiffres que vous nous donnez ce soir. Il faudra que nous les vérifions. Il y a inévitablement un manque de compréhension entre nous.



Question de Monsieur Dominique SARTORETTI (Fontaine du giratoire en face du Théâtre Benno Besson)

Je vais prendre le relais de non pas une personne mais plusieurs et, comme l'a dit Monsieur le Syndic, je suis allé vérifier par moi-même ...

Je me suis aperçu ces derniers temps que la fontaine du giratoire situé en face du Théâtre Benno Besson était utilisée, certainement de nuit, comme site d'entraînement pour futurs escaladeurs. Il est vrai que sa construction permet de se jucher avec un pied ... ou les deux ... sur les pièces cubiques situées en bout des tiges métalliques.

Il est bien évident que ces éléments ne sont pas conçus pour ce type de promenade. Par conséquent, une série de ces tulipes métalliques se sont pliées.

Jusqu'ici, rien de bien grave. Par contre, il est possible, au vu de la configuration, que la partie supérieure de la tulipe se brise en cas de piétinement et se sépare de sa tige. Dans ce cas, la partie restante peut se transformer en dangereux pic.

J'ai toujours estimé que tout être humain était libre et bien entendu responsable de ses actes. Si donc certains farfelus veulent se frotter à la rouille de cette fontaine, au risque de se faire empaler, qu'ils en assument les conséquences.

Ces actes de petit vandalisme vont certainement se répéter les beaux jours revenus. Que l'eau soit verte, peu importe, qu'elle soit aujourd'hui même savonneuse n'a pas non plus grande importance. Ce qui m'inquiète, c'est que le risque d'accident est grand. Je suis bien conscient que l'on ne peut pas protéger les hommes contre leur imbécillité, par contre, je me pose sérieusement la question, au vu du succès très mitigé que rencontre cette œuvre au sein de la population, de savoir s'il est possible d'enlever le bouquet de tulipes en laissant par exemple le bassin et, pourquoi pas, le jet d'eau ?

Ma question à l'adresse de la Municipalité est en clair la suivante :

- existe-t-il une convention qui lie l'artiste, le donateur, et la Commune. ?

Dans ce cas, pourrais-je avoir des renseignements sur la durée du contrat ? Dans le cas contraire, la Municipalité a-t-elle déjà parlé de changer ou de modifier cet objet dans un avenir proche ou a-t-elle plutôt l'intention de le conserver ?

Au nom des nombreuses citoyennes et citoyens qui m'ont interpellé à ce sujet, je remercie d'ores et déjà de sa réponse le ou la Municipale qui voudra bien se jeter à l'eau ...

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Effectivement, une œuvre d'art prête à discussion, forcément, et c'est l'un de ses objectifs, et je crois que si on tient compte juste de cet objectif, avec la fontaine Tivoli, il est entièrement atteint.

Vous n'êtes pas sans connaître les problèmes que nous avons connus avec cette œuvre, qui a été choisie par un jury composé d'être humains, qui sont donc là avec leurs goûts, leurs envies, leur manière de concevoir l'art et leur manière particulière de concevoir l'art dans la cité. Ce jury a porté son choix sur une fontaine qui, dans un premier temps, n'a pas répondu à nos attentes. L'artiste l'a reconnu et a entrepris des travaux qui ont eu lieu ce printemps pour améliorer et rendre effectivement l'œuvre définitive conforme à la maquette que nous avions vue, opération qui a été entièrement réalisée aujourd'hui et l'œuvre que l'on voit sur le giratoire de Tivoli est effectivement celle que le jury – on peut critiquer ou non – a retenue.

De ce point de vue-là, nous sommes satisfaits et nous n'avons pas de raison de revenir en arrière sur le choix qui a été fait. Comme je l'ai dit, une œuvre d'art peut prêter à discussion, peut être critiquée, on entend de tout autour de cette œuvre en particulier. En général, ce sont ceux qui ne sont pas d'accord qui s'expriment et non ceux qui sont d'accord ; on entend également beaucoup de choses autour de la Place des Droits de l'Homme, qui est un espace que nous réservons également à la culture mais là, oh bonheur, la sculpture change tous les 6 mois. Si on est mécontent, on ne l'est que 6 mois ; si on est content, par contre, on ne l'est aussi que pour 6 mois.

Cette sculpture sur le giratoire de Tivoli est prévue pour durer, longtemps, malheureusement pour ceux qui ne sont pas convaincus par cette sculpture, ce qui n'est pas mon cas : je suis toujours convaincu et je pense qu'elle va faire sa place au sein de notre ville et qu'il n'y a pas de raison de la supprimer.

Nous pourrions d'autant moins le faire que, je vous le rappelle, cette œuvre nous a été offerte par la Fondation CEPY qui a souhaité faire un geste en faveur de la Commune, comme elle le fait en faveur des arts et des lettres de notre région et de notre Commune depuis de nombreuses années. Ce serait vraiment lui faire un mauvais coup que de lui dire au bout de quelques années : « *Ecoutez, votre sculpture, on n'en veut plus, reprenez la et faites-en ce que vous voulez, peut-être des traverses de chemin de fer puisque les cubes sont issus de ces anciennes traverses en métal.* » Il n'est donc pas envisagé de déplacer ou d'ôter cette sculpture de cet endroit-là.

La seule raison qui pourrait nous y conduire et c'est là que je rejoins les propos de Monsieur le Conseiller, c'est la sécurité. Je vous rejoins sur le principe mais pas sur l'analyse que vous faites de la situation. Sur cette sculpture, qui a fait l'objet de vandalisme, tout récemment, par une bande de jeunes qui ont été arrêtés sur le fait par la police et remis à la gendarmerie pour suite utile, il y avait effectivement une quinzaine de ces tubes qui avaient été « vandalisés » mais cette sculpture ne présente pas de danger particulier pour la population. Je vous rappelle qu'elle est située au milieu d'un giratoire. Cette tomme centrale n'est en principe pas accessible au public, mais il est bien clair, par ailleurs, que les éléments abîmés vont être remis en place dans les plus brefs délais. Je ne vois donc pas de quelle nature pourrait être le danger pour la population par rapport à cette oeuvre. Ce que je peux dire, c'est qu'il y a lieu de se battre contre ce phénomène de vandalisme qui s'attaque bien évidemment à toute sorte de choses, les tags sur les murs et autres, mais en particulier aux sculptures dans la ville, qui sont des éléments classiques, des éléments marquants, éléments contre lesquels, de nouveau, on peut avoir quelque chose à dire, contre lesquels on peut s'exprimer, mais il y a d'autres moyens de s'exprimer.

Voilà ce que je pouvais vous répondre ce soir.



Question de Monsieur Dominique SARTORETTI (Parc à vélos du Collège Léon-Michaud)

Tout d'abord, j'aimerais remercier Monsieur VON SIEBENTHAL de sa réponse et je vais m'adresser encore une fois à lui, puisqu'il m'avait promis que d'ici l'été, j'aurais une réponse concernant mes parc à vélos. L'été, c'est le 21 juin, alors je ne sais pas si Monsieur VON SIEBENTHAL peut me répondre.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Je ne serais pas intervenu de moi-même, je vous l'avoue. Merci de poser la question et je vous donne des éléments de réponse supplémentaires.

Il est vrai que je vous avais promis une réponse. Nous avons repris le dossier de ces parkings à vélos aux alentours du Collège Léon-Michaud, qui posent toujours une série de problèmes, notamment et de nouveau de vandalisme, puisque ce garage à vélos actuellement est situé derrière les bâtiments et qu'il n'est pas sous l'œil vigilant du corps enseignant, du directeur et des élèves. Il s'agissait de trouver effectivement une autre solution. Cela fait plusieurs années que nous avons pris ce dossier en main – depuis 1997 puisque vous me le rappelez – et on m'a toujours dit que ce n'était pas possible de faire autrement.

Finalement, une solution se dessine maintenant et qui consisterait d'abord à diviser en deux ou en trois ce parking à vélos. Il est en effet très grand actuellement et on ne peut pas le déplacer d'un bloc sous les fenêtres de Léon-Michaud. Aucune solution ne va dans ce sens-là

et qui permettrait de le faire. Il faut donc diviser ce parking en plusieurs parkings à vélos, en partie dans la cour du collège, le long de la salle de gymnastique comme vous l'aviez suggéré à l'époque, en partie en faisant une rocade avec une partie du parking qui se trouve du côté du Centre professionnel, par exemple. Ce sont des solutions que nous devons encore étudier dans le détail, et transférer les voitures dans un endroit qui est moins dommageable pour elles, enfin nous l'espérons.

Dans le courant de l'été, effectivement, je pense que nous arriverons à une solution définitive et que nous pourrions répondre à votre question.

Monsieur Dominique SARTORETTI :

Je remercie Monsieur le Municipal VON SIEBENTHAL de sa réponse et j'attends ce projet avec beaucoup d'impatience.



Résolution de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Navettes CFF entre Yverdon, Neuchâtel et Berne –augmentation du temps de trajet)

J'arrive à un projet qui est le suivant :

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains adopte la résolution suivante :

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains demande à la direction des CFF de tout mettre en œuvre pour revenir à un horaire attractif sur la ligne Yverdon – Neuchâtel - Berne afin que les pendulaires de notre région puissent se rendre à leur travail en train dans des temps acceptables et concurrentiels avec la route.

La discussion est ouverte sur ce projet de résolution :

Monsieur Jean-Louis KLAUS :

Je vous prie de bien vouloir appuyer cette résolution. C'est vrai que du côté de Berne, depuis quelque temps, je ne sais pas ce qui se passe, mais Yverdon-les-Bains n'a pas la cote.

Il y a eu les Ateliers, ensuite on nous parle du Buffet, ensuite on commence à nous saborder quelque peu cette ligne. La seule chose qui pourrait nous faire plaisir une fois de la part de la direction générale des CFF, c'est qu'un de ses membres, avec son salaire royal, puisse venir habiter à Yverdon-les-Bains, vous en verriez Madame LAYAZ, Municipale des finances, ravie.

En conclusion, soutenez cette résolution !

Plus personne ne demande la parole et il est passé au vote :

Résultat du vote : cette résolution est acceptée à une évidente majorité.



Réponse de Monsieur le Municipal Gustave MILLASSON (Question de Monsieur Pierre-André MICHOUUD concernant une économie de timbres et d'enveloppes)

Je vais essayer de faire vite et je vais vous donner la version courte, raccourcie pour finir une fois avant 22 h 00.

Lors de la dernière séance du Conseil communal, celle du 3 mai, Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOUUD m'a prodigué moult conseils afin de transformer les convocations aux séances de l'Agenda pour le XXI^e siècle du format A4 en A6 par souci d'économie de papier et d'argent, en bref, lors d'une convocation, le contenant était disproportionné par rapport au contenu.

Vous avez bien fait de mettre le doigt sur une contradiction que je n'imaginai pas, d'autant plus que lorsqu'on s'engage dans un tel projet, l'Agenda 21, on a tendance à penser que la bonne attitude va de soi.

Sur le fond, je suis parfaitement d'accord avec vous. Vous venez de recevoir un nouvel envoi. Celui-ci comportait 10 pages, relatives au compte rendu de la séance du 7 mai, la récapitulation des objectifs et l'invitation à suggérer des actions ayant pour but et là je vous cite : « *d'offrir aux générations futures un cadre de vie accueillant et sûr.* » J'espère que le traitement de cet envoi, même si vous ne l'avez pas encore vu, vous conviendra. Pour les envois moins épais, j'ai donné la consigne d'appliquer vos recettes.

Votre pertinente question m'en a suggéré une autre : comment gère-t-on le papier dans le cadre de notre service public ? Il y a quelques années, le greffe municipal avait testé du papier recyclé : résultat : un tiers de déchet rejeté par les photocopieuses. Le papier recyclé tout comme les photocopieuses ayant fait des progrès, l'usage du papier recyclé mérite réexamen.

Par ailleurs, des réflexions ont abouti au constat que la Commune n'avait pas la taille critique pour pouvoir centraliser tous ses achats relatifs à l'économat, à l'exception des feuilles de papier A4 justement pour lesquelles l'achat est centralisé et permet de substantielles économies. La réflexion porte aujourd'hui sur une enveloppe standardisée à fenêtre.

Mais rien n'empêche effectivement, pour abonder dans votre sens, que la politique d'achat de la Commune fasse l'objet d'une proposition d'action estampillée Agenda 21.

J'espère, pour terminer que cet accident de parcours ne vous découragera en rien et que j'aurai le plaisir de vous accueillir lors de la prochaine séance de l'Agenda 21 qui aura lieu le 25 juin. Merci de votre attention.

Monsieur Pierre-André MICHOU :

Je remercie Monsieur le Municipal MILLASSON de sa réponse. En effet, ce courrier, je l'ai reçu, de nouveau dans une grande enveloppe, mais c'est vrai que, comme il a 10 pages, cela se justifie quand même. Je pensais que vous parliez d'un nouveau document dans une grande enveloppe. Je vous remercie.

9. EXPO.02

Question de Monsieur Olivier MAIBACH (Mauvaise presse pour Expo.02)

Conformément à l'article 59 de notre règlement, je désire poser une simple question à la Municipalité.

Un article du journal « Dimanche.ch », du dimanche 3 juin ayant pour titre « Expo.02 cache son cauchemar : les transports » m'a particulièrement interpellé.

En effet, dans cet article, il est fait mention, entre autres, de mauvaises notes concernant les flux des visiteurs fixés en 1996 à 60 % devant se déplacer grâce aux transports publics ; la politique tarifaire des transports et des entrées de visiteurs (pas assez de rabais incitatifs), pas de prix spéciaux pour les familles et rien de prévu concrètement pour le transport du personnel travaillant sur les sites de l'Expo.02.

Suite à toutes ces questions et interrogations, que compte entreprendre notre Municipalité pour corriger la mauvaise impression sur l'Expo.02 dégagée par cet article de journal et sur l'attitude de l'Expo.02 ?

Par avance, je remercie la Municipalité de sa réponse.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je serais tenté de dire, mais c'est un peu trop facile, Monsieur le Conseiller MAIBACH, que pour corriger le tir dans les plus brefs délais, il faut changer de lecture le dimanche matin. C'est la première chose, mais cela n'engage que moi, bien sûr.

Nous avons toujours eu quelques petits problèmes avec l'hebdomadaire précité, voire avec le groupe qui édite cet hebdomadaire, depuis un certain temps, au niveau de l'Expo. Cela continue, je ne cache pas bien entendu – et ce n'est pas un cauchemar pour moi, j'en ai vécu d'autres – que le problème des transports est réel : un problème pour l'Expo, bien entendu, qui doit relier ses 4 arteplages et doit, en plus, amener les visiteurs sur l'un ou l'autre des 4 arteplages – 5 éventuellement avec le Jura – mais il y a également un problème latent au niveau des transports à l'interne. En ce qui concerne les transports proprement dits de l'Expo et la politique tarifaire, il faut encourager les gens, parce que le plan sectoriel de la Confédération en 1996 imposait 60 % de déplacements avec les transports publics. Je crois que tous ceux qui sont dans cette salle et connaissent un peu les transports publics et le ratio transports publics – transports privés savent très bien que la barre de 60 % qu'ils mettent pour les transports publics pour les manifestations est très élevée. Elle n'est encore pas atteinte dans aucune manifestation à l'heure actuelle sur le territoire suisse. C'est donc un challenge supplémentaire, ce n'est pas dit que l'on y arrive. Si on arrivait déjà à un superbe 50 – 50 ce serait déjà un exploit. On peut imaginer que cela puisse arriver dans le cadre de l'Expo.

Il est certes intéressant de dire aujourd'hui que la politique tarifaire aura une grande influence sur ce phénomène-là. Elle n'est pas encore arrêtée, à ma connaissance, et je ne suis pas dans le secret des dieux, vous le savez très bien. Je souhaite véritablement que cette opération sensibilisera encore davantage et l'Expo et les CFF qui doivent trouver un accord tarifaire sur le domaine des transports entre les arteplages notamment, mais jusqu'à l'Expo également.

Pour ce qui concerne les personnes travaillant sur les sites de l'Expo, ces dernières, lorsqu'elles seront directement inscrites sur un arteplage et qu'elles habiteront en dehors de cet arteplage seront prises en charge, dans la majeure partie des cas, par les transports publics. Si tel n'était pas le cas, leur lieu de parcage sera situé sur les mêmes lieux que les visiteurs, sur les parkings officiels de l'Expo et elles se rendront sur le lieu même de leur travail, c'est-à-dire sur l'arteplage, avec les transports publics. C'est une volonté ferme de la part de la direction générale de l'Expo qui nous a été confirmée encore aujourd'hui puisque nous avons eu une séance de travail avec le directeur de l'Arteplage d'Yverdon, Monsieur SCHNEIDER. De ce côté-là, on va dans le bon sens et nous allons trouver tous les moyens incitatifs pour confirmer cette progression de la prise des transports publics par le personnel travaillant sur les sites.

Voilà ce que je peux vous répondre aujourd'hui sur ce sujet.



Monsieur le Président :

Nous arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre participation et vous souhaite un bon retour chez vous.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 5 juillet pour notre prochaine séance.

Avant de lever celle-ci, encore une petite communication :

- les membres de la Commission des naturalisations sont attendus par leur présidente, dans le hall, à la sortie de cette salle, pour une mini séance.

La séance est levée à 21 h 58.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**Jean-Claude RUCHET****Marlyse BIDERBOST****Président****Secrétaire**

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 juin 2001

	Pages
1. Appel	171
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mai 2001	171
3. Communications du Président	172
4. Communications de la Municipalité	173
5. Préavis N° 10, concernant l'octroi à la Romande des jeux SA d'un droit de superficie (DDP) à détacher de la parcelle communale N° 1 et la modification du droit de superficie accordé à la Société Cité des Bains SA, en vue de l'implantation d'un casino (Madame Gloria CAPT, membre de la Commission des affaires immobilières, rapportrice)	174
6. Préavis N° 12, concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 130'000.- pour le remplacement d'une conduite de gaz à haute pression sur le tronçon de la future promenade publique de la rive gauche du Mujon, entre le Pont Péclard et le nouveau collège du Cheminet (Monsieur Peter OTHENIN-GIRARD, rapporteur)	187
7. Motion de Madame Damaris BRASEY intitulée « Ouvrons notre Conseil et donnons envie à la population yverdonnoise de la chose publique » (Madame Anne-Louise GILLIERON, rapportrice).....	188
8. Propositions individuelles et interpellations	197
<i>Interpellation de Monsieur Bart WIND (Changement de limitation de vitesse sur la route de Lausanne).....</i>	<i>197</i>
<i>Question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Navettes CFF entre Yverdon, Neuchâtel et Berne – augmentation du temps de trajet).....</i>	<i>199</i>
<i>Question de Madame Gloria CAPT (Vandalisme).....</i>	<i>202</i>
<i>Question de Monsieur Dominique SARTORETTI (Fontaine du giratoire en face du Théâtre Benno Besson).....</i>	<i>204</i>
<i>Question de Monsieur Dominique SARTORETTI (Parc à vélos du Collège Léon-Michaud)</i>	<i>206</i>
<i>Résolution de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Navettes CFF entre Yverdon, Neuchâtel et Berne – augmentation du temps de trajet).....</i>	<i>207</i>
<i>Réponse de Monsieur le Municipal Gustave MILLASSON (Question de Monsieur Pierre-André MICHOUUD concernant une économie de timbres et d'enveloppes).....</i>	<i>208</i>
9. Expo.02.....	209
<i>Question de Monsieur Olivier MAIBACH (Mauvaise presse pour Expo.02).....</i>	<i>209</i>